

Sur l'impact de l'assurance-chômage dans une économie keynésienne

On the impact of unemployment insurance in a Keynesian economy

N. M. Hung and P. Lefebvre

Volume 57, Number 4, octobre-décembre 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/601005ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/601005ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Hung, N. M. & Lefebvre, P. (1981). Sur l'impact de l'assurance-chômage dans une économie keynésienne / On the impact of unemployment insurance in a Keynesian economy. *L'Actualité économique*, 57(4), 525-552.
<https://doi.org/10.7202/601005ar>

Article abstract

This paper deals with involuntary unemployment. We suppose that wages fail to clear markets and undertake a disequilibrium analysis of the effect of unemployment insurance (U.I.) on unemployment and production. The disequilibrium model is so constructed as to take into account the impact of U.I. on all markets. The neo-classical paradigm based on an equilibrium approach is contrasted with the neo-keynesian paradigm which assumes persistent disequilibrium. It is shown in this perspective that U.I. has an impact on unemployment when the latter is keynesian in nature rather than classical. We conclude that in order to evaluate empirically the effect of U.I., the various kinds of unemployment under analysis must be distinguished. We find moreover, that a disequilibrium framework is most appropriate for the study of unemployment.

SUR L'IMPACT DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE DANS UNE ÉCONOMIE KEYNÉSIIENNE*

Le système de la sécurité sociale prend une part considérable du budget des gouvernements canadiens. Pourtant les connaissances de ses effets sur l'emploi, la production, le chômage et la distribution des revenus ne sont pas considérables. Une exception semble être le programme d'assurance-chômage (A.C.) dont l'impact présumé sur le fonctionnement du marché du travail depuis la nouvelle législation de 1971 a attiré l'attention de nombreux économistes. On peut distinguer deux préoccupations parmi les études portant sur l'A.C. Une première est de nature macroéconomique et l'on se soucie de mesurer l'impact de l'A.C. sur le chômage mesuré et l'emploi¹. Une deuxième est, au contraire, de nature microéconomique et l'on cherche à déterminer les effets de l'A.C. sur l'offre de travail individuelle². Le chômage se définit alors en termes de durée et de fréquence, ce qui n'empêche pas des imputations quant au taux ou au niveau du chômage agrégé.

Si les études empiriques concernant l'impact de l'A.C. sur les variables macroéconomiques nous ont apporté des résultats intéressants et utiles, le fondement théorique de ces derniers reste cependant faible et même souvent ambigu. Peut-on parler de chômage en utilisant un appareil conceptuel néo-classique et ceci tout en demeurant dans un cadre d'analyse partielle?³

Quelle est la nature du chômage dont on parle? À ces questions, les réponses ne semblent pas de nature à éviter les équivoques puisqu'une bonne partie de ces travaux suppose que le marché du travail est en équilibre. Par contre, si quelques études microéconomiques modélisent adéquatement les relations entre l'A.C. et l'offre individuelle de travail, il est clair qu'il s'agit uniquement du

* Les auteurs remercient G. Antille, G. Beausoleil, R. Bodkin, B. Fortin, P. Fortin, W. Grais, J. Henry pour leurs commentaires dont ils ont grandement bénéficié.

1. Grubel, Maki et Sax (1975) ; Green et Cousineau (1976) ; Kaliski (1976, 1975) ; Swan, Mac Rae et Steinberg (1976) ; Siedule, Skoulas et Newton (1975).

2. Voir Rea (1977) ; B. Fortin (1978) ; P. Fortin (1976).

3. Voir par exemple Grubel et al. (1975).

chômage volontaire⁴. Il vient naturellement à l'esprit ensuite de suggérer comme le fait Rea (1977) un ordre de grandeur des effets de l'A.C. sur le chômage agrégé mesuré. Cette connaissance est précieuse, mais reste sujette à plusieurs qualifications.

Premièrement, une mesure de sécurité sociale aussi universelle et importante que l'assurance-chômage a un impact multidimensionnel : sur le chômage — peu importe la notion retenue —, sur l'emploi et sur la production. En d'autres mots, les effets de l'A.C. se feront sentir sur tous les marchés du travail, sur l'offre et la demande de travail. Deuxièmement, on peut admettre avec Rea (1977) qu'un modèle unique ne peut prétendre expliquer tout le chômage. Cependant, il semble important de clarifier ce qu'on désigne par le chômage. Le chômage volontaire résultant d'un calcul rationnel de l'agent économique n'est pas le chômage frictionnel-structurel issu de la prospection d'emploi ni le chômage involontaire des travailleurs mis à pied⁵. Tenant compte des sommes impliquées par l'A.C., celles-ci auront un impact sur la demande des biens et services, la production et par conséquent sur l'emploi (dans un modèle de demande effective) et le chômage. Mais lequel et comment? Si, troisièmement, comme le pose la théorie macroéconomique récente⁶, les salaires réels ne peuvent pas vider les marchés, l'hypothèse d'un marché du travail en équilibre ne tient pas.

On doit s'éloigner du monde walrasien et analyser le marché du travail et le chômage en termes de déséquilibre et de chômage involontaire. On entend par déséquilibre une situation où le salaire réel ne s'ajuste pas (ou pas assez rapidement) laissant des travailleurs sans emploi. Le chômage involontaire se définit alors comme l'excédent de l'offre de travail par rapport à l'emploi. Quatrièmement, comme le Canada a connu depuis quelques années des niveaux de chômage élevés, la nature de ce dernier a des implications importantes pour les politiques fiscales et monétaires. Si la vision de rationnements (de déséquilibres) sur le marché des biens et du travail est correcte, il est plus approprié de se préoccuper de l'impact de l'A.C. sur le chômage involontaire et des facteurs qui l'affectent.

Nous nous sommes préoccupés dans ce travail du chômage involontaire posant que les salaires ne s'ajustent pas et adoptant

4. Rea (1977) et B. Fortin (1978) sont explicites à ce sujet.

5. Nous reviendrons plus loin sur le phénomène des mises à pied temporaires.

6. Par exemple Barro et Grossman (1971).

une analyse de déséquilibre pour y introduire l'impact de l'A.C.⁷. La première partie présente le modèle de déséquilibre et introduit l'impact de l'A.C. sur les marchés des biens du travail. Nous distinguons clairement le paradigme néo-classique fondé sur l'équilibre et le paradigme néo-keynésien qui repose plutôt sur le déséquilibre. La deuxième partie traite de l'impact de l'A.C. sur le chômage frictionnel-institutionnel, chômage qu'on peut qualifier de néo-classique. Lorsque les variables de prix peuvent s'ajuster, il peut subsister du chômage de nature informationnelle, du chômage dû à la segmentation des marchés, à la prospection, au « loisir subventionné » par l'A.C., aux stratégies de licenciements volontaires, aux « contrats implicites »...⁸.

La troisième partie analyse dans le cadre du déséquilibre global où le salaire est rigide et ne correspond pas au niveau d'équilibre de plein emploi, le chômage involontaire ainsi que l'effet de l'A.C. sur ce dernier. Dans la quatrième partie nous faisons quelques commentaires sur la littérature empirique et concluons sur la nécessité de traiter l'effet de l'A.C. à l'aide d'un modèle de déséquilibre.

I — LA NATURE DU CHÔMAGE EN ANALYSE D'ÉQUILIBRE ET DE DÉSEQUILIBRE ET L'IMPACT DE L'A.C.

Considérons une économie composée de N individus. L'offre de travail des individus résulte du choix entre la consommation, représentée par un bien composite x , et le loisir ($T - l$) où T désigne le temps total disponible et l le travail. Le problème du consommateur est de maximiser son niveau de vie sous réserve de sa contrainte budgétaire. De plus, considérons qu'une autorité publique prélève une cotisation (impôt) sur le revenu de travail de façon à rémunérer s'il y a lieu l'activité chômage. Le problème peut se poser :

$$\begin{aligned} \text{Max } U(x, T - l) \\ \text{s.t. } x \leq (w + \tau) l \end{aligned} \quad (1)$$

où w est le salaire brut par unité de travail, τ la rémunération du chômage qui peut être positive (impôt négatif) ou négative (impôt positif) selon le temps de travail, l est le temps de travail. L'activité rémunérée chômage l^* se définit par rapport à une certaine norme qui n'est pas spécifiée:

7. Sur l'analyse de déséquilibre on peut se référer à Barro et Grossman (1971), Drèze (1975), Benassy (1975, 1976) et Malinvaud (1976) lequel nous a fortement inspiré pour ce travail.

8. Voir Bailey (1976, 1977) ; Aziariades (1975, 1976) ; Feldstein (1975, 1976) ; Rea (1977) ; B. Fortin (1978) ; Parsons (1973) ; Lipman et McCall (1976). Ces diverses explications peuvent également être utilisées pour fonder rigoureusement la rigidité des salaires.

$$\tau l^* = \tau(l - l_0) \quad (2)^9$$

On peut déduire de (1) la demande de bien :

$$x = x(w, \tau) > 0 \quad (3)$$

avec $\frac{\partial x}{\partial w} > 0, \frac{\partial x}{\partial \tau} < 0$. C'est-à-dire la demande est croissante par rapport au salaire et se déplacera à gauche si l'impôt augmente. L'offre individuelle de travail :

$$l = l(w, \tau) > 0 \quad (4)$$

avec une offre de travail croissante par rapport au salaire, $\frac{\partial l}{\partial w} > 0$, qui diminue quand il y a augmentation de la cotisation, $\frac{\partial l}{\partial \tau} < 0$. Toutefois si le loisir est un bien normal, l'offre de travail peut se retourner en arrière, $\frac{\partial l}{\partial w} < 0$, et elle se déplace vers la droite si la cotisation augmente, $\frac{\partial l}{\partial \tau} > 0^{10}$.

Le travail étant le seul facteur de production, les conditions technologiques peuvent se représenter par la fonction de production $Y = F(L)$. De la maximisation des profits des entreprises, on peut déduire la fonction d'offre de biens décroissante par rapport au salaire :

$$Y = Y(L(w)) = Y(w) \quad (5)$$

avec $Y'(w) = F'L'(w) < 0$

et la fonction de demande de travail où le salaire est exactement la productivité marginale du travail :

$$L = L(w) \quad (6)$$

avec $w = F'(L)$ et $L'(w) < 0$

Les relations (4) et (5) s'obtiennent s'il n'y a pas rationnement sur aucun des deux marchés. Autrement il faut faire appel aux notions de demande et d'offre effective. Posons qu'au salaire w , la quantité $Y(w)$ ne peut être absorbée à cause de l'insuffisance de la demande fixée à \bar{Y} et tel que $\bar{Y} < Y(w)$, l'offre effective de biens devient \bar{Y} et la demande effective de travail $L = F^{-1}(\bar{Y})$. De la même façon soit qu'au salaire w , le travail disponible est $\bar{L} = F^{-1}(\bar{Y})$. De la même façon soit qu'au salaire w , le travail disponible est \bar{L} tel que $\bar{L} < L(w)$, alors l'offre effective devient $Y = F(\bar{L})$. Cependant avec ou sans rationnement la condition de profitabilité est toujours $w \leq F'(L)$.

9. Remarquons que cette formulation introduit un lien entre la prestation de chômage et l'offre de travail, c'est-à-dire la possibilité de chômage volontaire.

10. Nous négligeons la possibilité de « loisir subventionné ».

Enfin, l'autorité publique dispose pour financer ses dépenses sociales G des taxes T . Il n'est pas nécessaire que le budget de la sécurité sociale soit équilibré par les impôts : on peut admettre que l'autorité publique a aussi des profits ou des rentes π . Ainsi :

$$G = \pi + T - P \tag{7}$$

$$T = N l \tau \tag{8}$$

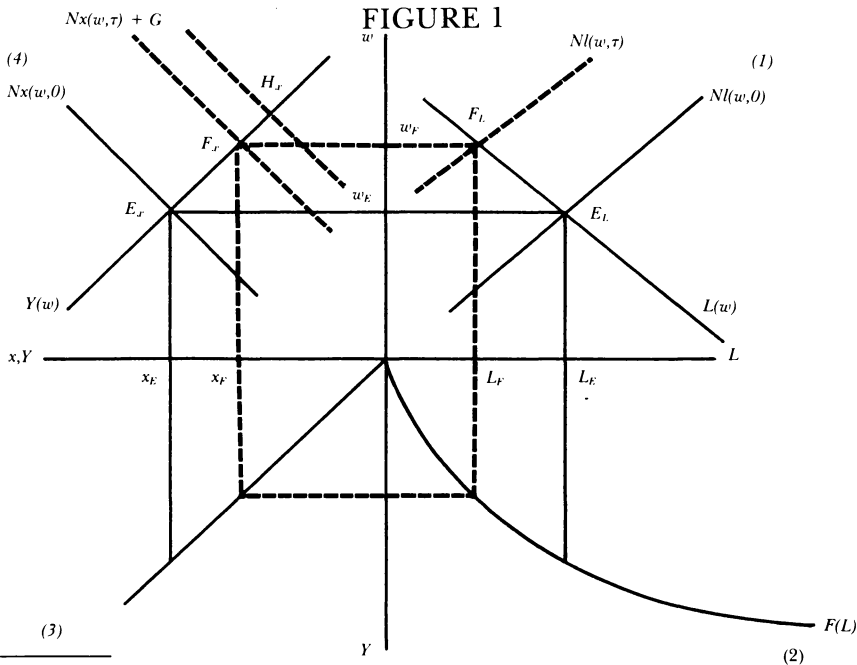
$$P = N \tau l^* \tag{9}$$

où P donne les prestations de chômage et G un montant forfaitaire qui peut s'ajouter à la prestation de chômage¹¹. Rappelons qu'il y a N individus dans l'économie. Parmi ceux-ci si n ont des emplois et $N - n$ sont sans emploi, on peut toujours définir le taux de chômage ou des sans-emploi par

$$u = \frac{N-n}{N} = \frac{Nl^*}{Nl}$$

A. Le paradigme de l'équilibre néo-classique

Considérons une économie sans autorité publique. L'offre globale de travail, $Nl(w,0)$, est égale à la demande globale de travail, $L(w)$. La demande du bien, $Nx(w,0)$ doit être elle aussi égale à la production $Y(w)$. Cet équilibre sur les deux marchés peut se représenter comme à la figure 1.

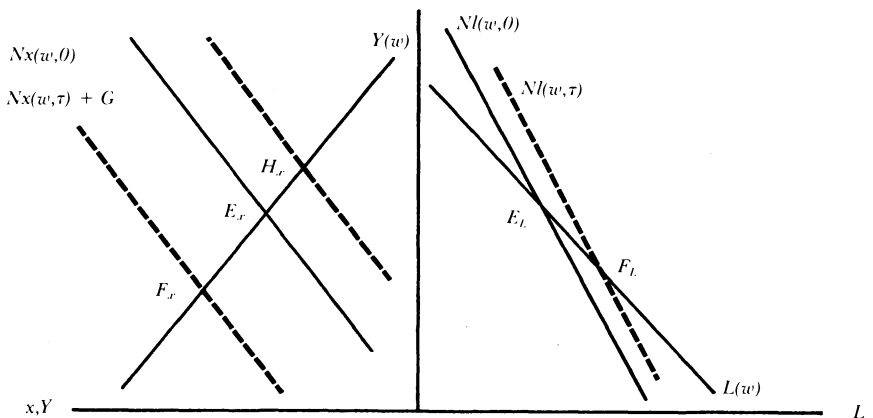


11. Dans un tel modèle général, il faut spécifier si le programme d'A.C. s'autofinance ou non, ce qui a des conséquences macroéconomiques soulignées plus loin.

Dans le cadran (1), nous avons l'équilibre E_L entre l'offre et la demande de travail. Ceci nous permet de déterminer la production au deuxième cadran et donc l'offre du bien $Y(w)$. Dans le cadran (4), nous avons l'équilibre E_x entre l'offre et la demande de biens. Ces équilibres E_x et E_L sont ceux d'une économie où il n'y a pas d'intervention gouvernementale, en particulier $\tau = 0$. Toutefois, dans le cadre néo-classique il peut exister un chômage frictionnel-institutionnel considéré comme un paramètre exogène au système.

Maintenant, introduisons l'autorité publique qui prélève des taxes T et distribue de façon forfaitaire le montant G (qui inclut des prestations)¹². Dans le cas où l'offre de travail est croissante comme dans la figure 1, cette offre se déplace vers la gauche et l'équilibre devient en F_L . La production ainsi que l'offre diminuent et la demande se déplace de sorte que l'équilibre est H_x sur le marché des biens. Avec le transfert G , l'équilibre final devient F_x au salaire w_F . Dans le cas où l'offre de travail est décroissante par rapport au salaire, l'équilibre s'établit comme à la figure 2.

FIGURE 2



Si le taux de chômage est u et la prestation d'A.C. τ , l'équilibre sur le marché des biens est donné par:

$$N(1 - u)x(w, \tau) + Nu\tau + G + Y(w) \quad (10)$$

12. L'introduction d'une composante autonome, i.e. le système d'A.C. n'est pas nécessairement autofinancé, fait en sorte que plusieurs valeurs de τ et P seront compatibles avec un taux de chômage et un niveau de salaire donné.

et sur le marché du travail par :

$$N(1 - u) l(w, \tau) = L(w) \quad (11)$$

avec l'équation budgétaire :

$$N u \tau + G + N \tau l(w, \tau) + \pi \quad (12)$$

Cet équilibre walrasien atteint par l'ajustement du salaire nous amène à la proposition suivante :

Proposition 1

Si l'offre du travail est croissante (décroissante) par rapport au salaire :

- (a) un transfert a pour effet partiel de stimuler la demande de biens et donc la production ;
- (b) une cotisation sur le travail a pour effet partiel de réduire (augmenter) l'offre de travail et augmenter (réduire) la demande de biens ;
- (c) l'effet total du transfert et de la cotisation est de faire baisser (hausser) la production et hausser (baisser) le salaire réel.

Cette proposition vaut pour une économie avec un système d'A.C.. Toutefois, si le niveau de la production et de l'emploi ont changé, il n'y a pas lieu de parler de chômage proprement dit, le chômage pouvant se définir comme l'excédent de l'offre de travail sur la demande du travail ou comme l'excédent du niveau de plein emploi sur l'emploi courant. (Nous allons retenir cette dernière définition du chômage dans le paragraphe suivant. Quant à la première définition du chômage, conceptuellement plus acceptable puisqu'elle ne soulève pas l'ambiguïté « niveau de plein emploi » de la deuxième définition, nous allons en discuter dans la troisième partie de ce travail.) Cependant, dans la vision walrasienne on peut parler de différents niveaux de plein emploi résultant de l'existence d'un système d'A.C.

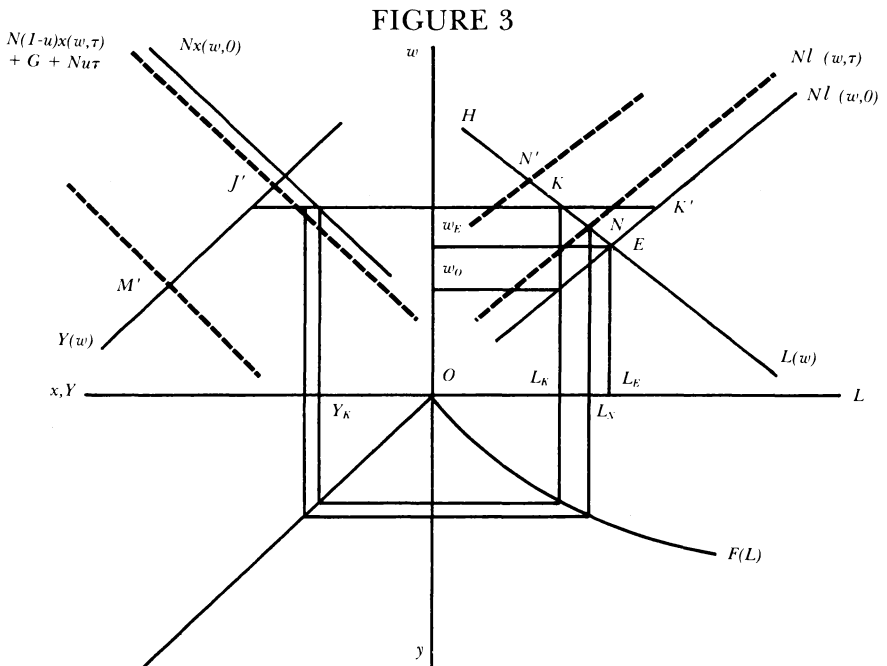
B. Le paradigme du déséquilibre keynésien

Le travail de Barro-Grossman (1971) a mis en évidence le schéma de déséquilibre sur plusieurs marchés, schéma qui nous permettra de comprendre davantage le courant récent de la macroéconomie du déséquilibre¹³. En particulier, nous pouvons examiner l'impact l'A.C. sur le marché du travail (et le marché de

13. Par exemple, les travaux de Leijonhufvud, Benassy, Malinvaud.

biens) lorsque le salaire courant diffère du salaire d'équilibre. Ce qui donne lieu à du chômage involontaire, l'offre de travail excède sa demande et à des déséquilibres sur les autres marchés. À cette situation correspondront des échanges qui devront être caractérisés. En d'autres mots, des échanges hors équilibre se réaliseront selon des règles — appelées schémas de rationnement — plausibles.

Posons un taux de salaire $W_K \neq W_E$. À celui-ci existent simultanément les offres excédentaires JJ' et KK' sur les marchés des biens et du travail comme l'indique la figure 3 qui reprend la figure 1.



Comme la demande de biens est OY_K , cette quantité est produite et elle requiert OL_K de travail. Si L_E est le niveau de plein emploi, L_KL_E mesure alors le chômage ; ceci correspond à la mesure statistique conventionnelle. La demande effective du travail est HKL_K , où le segment KL_K ne dépend plus du salaire. En effet W_K , étant défini comme la productivité marginale, constitue la limite supérieure du salaire et W_0 , étant défini comme la désutilité marginale du travail, constitue la limite inférieure du salaire.

Ce schéma d'analyse s'accorde avec celui de Hicks (1932) lorsqu'il prétend que « le marché du travail contemporain n'est pas en état d'équilibre » puisque, d'une part, il existe simultanément des postes vacants et du chômage et que, d'autre part, le salaire n'est

pas unique pour le même type de travail. Qu'advient-il du concept de chômage lui-même dans ce schéma ? Nous citons Keynes « est chômeur tout individu qui, désirant travailler au taux de salaire courant, ne trouve pas d'emploi. » Et la distinction entre chômage volontaire et chômage involontaire est d'après Keynes la suivante : le chômage est volontaire s'il y a « refus d'une unité de travail d'accepter une rémunération équivalente au produit attribuable à sa productivité marginale ». Alors que le chômage est involontaire si « en cas d'une légère hausse de prix, l'offre globale de main-d'oeuvre disposée à travailler au taux de salaire courant et la demande de main-d'oeuvre à ce salaire, s'établissent toutes les deux au-dessus du volume existant d'emploi. » Mais que signifie le salaire courant ? Est-ce le dernier salaire reçu ? Si le salaire courant est celui de plein emploi W_E et que ce dernier augmente à W_K , $L_K L_E$ est le chômage involontaire. Si le salaire courant est W_K , c'est plutôt KK' qui est le chômage involontaire. De toute façon, le chômage involontaire existe à la seule condition que le salaire courant soit supérieur à W_E : il n'est bien défini que si nous nous entendons sur la signification du salaire courant. Notons finalement que $L_K L_E$ est une mesure acceptable si et seulement si, nous pouvons bien identifier l'état de plein emploi, c'est-à-dire il faut connaître à la fois W_E et L_E . Cette identification, il va sans dire, est chose difficile.

Il existe encore une ambiguïté quant à la nature volontaire et involontaire du chômage. Supposons une baisse du salaire réel de W_E à W_O . Au point I , le chômage $L_K L_E$ est devenu volontaire si le salaire courant est W_O . En prenant W_E comme salaire courant, la nature du chômage dépend des anticipations des travailleurs. Supposons qu'elles sont inélastiques. Les travailleurs résistent à cette baisse de salaire et cherchent des emplois au salaire W_E , le chômage $L_E L_K$ reste involontaire. Mais si la baisse du salaire provient d'une hausse générale de prix, les travailleurs s'aperçoivent que partout le salaire baisse et que les perspectives d'un meilleur emploi sont inexistantes. Ils acceptent alors de travailler à W_O sans s'engager à la recherche d'emploi, ce qui implique que $L_E L_K$ est redevenu volontaire.

Maintenant, admettons avec Barro-Grossman que le salaire courant est W_E et le chômage est mesuré par $L_E L_K$, que peut-on dire sur l'impact de l'A.C. ? La cotisation fait déplacer la courbe d'offre de travail à gauche dans le cas où cette courbe est inclinée positivement. L'effet sur la demande de biens de consommation rend la production égale au point M . Ceci est l'effet total positif du multiplicateur keynésien suite à une dépense publique qui remédie à l'insuffisance de la demande effective si l'on suppose que le système d'A.C. n'est pas nécessairement autofinancé. Au point M , la de-

mande effective de travail devient HNL_N . Quel que soit le déplacement de la courbe d'offre de travail, pourvu qu'elle ne s'établisse pas au-delà de K , comme au point N' par exemple, on peut dire que le chômage est réduit de $L_E L_K$ à $L_E L_N$. Dans le cas où la courbe d'offre de travail se déplace à N' , il existe au salaire W_E une demande excédentaire de travail et l'on ne peut pas parler de chômage involontaire. Également, si l'effet du multiplicateur est tel que la demande de biens s'établit à M' soit qu'il y aura une demande excédentaire de biens au salaire W_E , soit qu'il y aura une demande excédentaire de travail ; on ne peut plus répéter l'analyse précédente car le chômage lui-même disparaît.

Il importe de délimiter les déplacements de l'offre de travail et la demande de biens sous lesquels l'effet des prestations d'A.C. reste valide. Toutefois, dans la mesure où le chômage ne disparaît pas, on peut établir la proposition suivante :

Proposition 2

Un système d'A.C.¹⁴ affecte l'emploi seulement par l'effet du multiplicateur qui stimule la consommation. Dans le cas où le chômage existe avant et après l'instauration du système d'A.C., il a pour effet de réduire le chômage, ce dernier étant défini comme l'excédent du niveau de plein emploi sur le volume existant d'emploi.

Il est superflu de répéter que le chômage dans la proposition 2 reste une définition ambiguë comme nous l'avons déjà mentionné¹⁵. Nous tenterons de lever cette imprécision à la section III.

II — QUALIFICATIONS

Les études du fonctionnement du marché du travail considèrent les individus qui sont sans emploi et ceux qui ne sont pas sans emploi ; ce dernier état pouvant signifier soit avoir un emploi ou soit être en dehors du marché du travail. Plusieurs explications, à la fois concurrentes et complémentaires, ont émergé concernant les statuts des personnes sur le marché du travail et l'existence du chômage. Tout en concevant que le chômage de façon générale est lié à la demande agrégée, ces explications attribuent l'instabilité de l'emploi aux caractéristiques des travailleurs (et à leur comportement) et aux caractéristiques des emplois. Le chômage et l'instabi-

14. Sous l'hypothèse que le régime d'A.C. peut être en déficit.

15. Le salaire réel reste ambigu et il se peut que le chômage apparent ou mesuré subsiste.

lité de l'emploi frappent les individus et les groupes démographiques de façon inégale. Il est important alors d'expliquer le niveau plus élevé de chômage de certains groupes de travailleurs et de déterminer dans quelle mesure l'instabilité involontaire de l'emploi dépend des caractéristiques structurelles ou permanentes des emplois, des personnes et de l'économie. Nous passons en revue ces explications qui traitent du chômage et de l'instabilité de l'emploi. Les deux premières se rattachent au paradigme néo-classique ; la troisième tout en traitant aussi du chômage structurel, tient plus de la tradition de l'analyse institutionnelle.

A. *La théorie de la prospection de l'emploi*

On observe facilement sur les marchés du travail que des travailleurs choisissent le chômage plutôt qu'un emploi à un taux de salaire plus bas. Plusieurs modèles ont été élaborés¹⁶ qui expliquent pourquoi ces travailleurs sont rationnels en préférant d'autres activités à un salaire qu'ils considèrent comme inférieur à la normale. Ces activités peuvent être la prospection du marché du travail en vue de trouver un emploi. Ces modèles diffèrent des modèles walrasiens en ce que les employés potentiels ne peuvent observer un prix annoncé pour leur compétence comme sur les marchés des biens. Les travailleurs font face à une offre de salaire perçue comme un tirage d'une distribution connue de probabilité (les offres des différents employeurs). Le travailleur en chômage doit choisir une stratégie de prospection. Il doit décider du moment où il acceptera une offre et arrêtera sa quête. La période de chômage (la quantité de prospection) dépend de la distribution des salaires que peuvent commander les services du travailleur sur le marché du travail et des coûts d'opportunité des activités de prospection. La stratégie optimale sera celle d'accepter toute offre supérieure à un prix critique, dit salaire d'acceptation. De plus, ce salaires que peuvent commander les services du travailleur sur le laquelle période) que le coût marginal d'obtenir une offre supplémentaire d'emploi égale le rendement marginal attendu d'une autre offre. Les coûts alternatifs dépendent des sources alternatives de revenus (y compris les revenus autres que ceux dérivés du travail, dont l'assurance-chômage) — et pour un chômeur, la valeur de son produit marginal en dehors du marché du travail donc incluant la valeur de l'utilité dérivée du loisir — et des frais directs de prospection. La prospection continue jusqu'à ce qu'un emploi soit trouvé au salaire acceptable. On peut admettre que les infor-

16. Mortensen (1970) ; Gronau (1971), Phelps (1970).

mations supplémentaires fournies par la prospection amènent une modification de la stratégie du salaire critique et des paramètres mêmes de la stratégie optimale¹⁷.

L'employeur prospecte aussi le marché du travail. Il n'observe pas un salaire donné ou une offre statique de travail qui lui permettrait d'engager immédiatement tous les employés désirés. Les employeurs constatent une distribution de produits marginaux. Ils doivent encourir des coûts pour connaître la productivité des employés potentiels. Dans un tel modèle, les produits marginaux remplacent les salaires.

Ces modèles microéconomiques permettent d'établir un lien avec certains phénomènes macroéconomiques. Sur les marchés du travail où l'on rencontre un comportement de prospection, il existe du chômage même si la demande agrégée demeure stable. Les changements de goûts, les nouveaux produits et de nouvelles méthodes de production entraînent des fluctuations de la demande et de l'offre pour ces secteurs de l'économie et ces groupes de travailleurs. Ces fluctuations exigent que les deux côtés du marché du travail fassent de la prospection et ceci crée un taux de chômage normal ou « naturel ». Ce chômage correspond à la notion de chômage frictionnel.

La théorie de la prospection n'est cependant pas une théorie intégrée qui explique le comportement de prospection des emplois d'un individu durant son cycle de vie ou durant le cycle économique, et établit les relations entre ces stratégies de recherche et les institutions économiques comme l'assurance-chômage ou le salaire minimum. Elle permet par contre de réinterpréter certains phénomènes économiques connus en mettant en relief l'importance des coûts d'information et en soulignant la faiblesse des modèles qui n'incluent pas explicitement des considérations probabilistes.

L'élaboration d'une stratégie optimale de prospection ne s'applique pas uniquement aux travailleurs en chômage. Elle peut élucider la décision pour un travailleur de garder ou d'abandonner son emploi et de prospecter ou non le marché¹⁸. La théorie éclaire aussi les décisions d'un travailleur à l'égard de sa participation au

17. On modifie alors le modèle simple. L'enrichissement du modèle se fait en supposant, soit un horizon de temps fini, l'actualisation des revenus futurs, une distribution aléatoire des offres, l'aversion au risque, la prospection systématique, la prospection en cours d'emploi, une variation dans l'intensité de prospection... S. Lippman et J. McCall (1976) font une présentation unifiée du modèle simple et enrichi.

18. Voir le modèle de Parson (1973). Mattila (1974) a observé qu'au moins 60% de ceux qui ont quitté leur emploi, passe directement à un autre emploi sans chômage. De sorte que les prospecteurs à temps plein sont en majorité les nouveaux arrivants sur le marché du travail et ceux qui ont abandonné involontairement leur emploi.

marché du travail¹⁹. Ce qui permet de distinguer les chômeurs frictionnels (ceux qui cherchent un emploi) des travailleurs découragés (qui ne cherchent pas) par les perspectives d'emploi qui s'offrent à eux, comme de réinterpréter également l'effet du travailleur additionnel²⁰.

Il faut souligner que la théorie de la prospection caractérise essentiellement les comportements optimaux d'offre de travail²¹ et le chômage frictionnel qui peut en découler. Pour devenir un modèle de fonctionnement du marché du travail, cette théorie doit expliquer la distribution des offres de salaire des employeurs sur lesquelles sont basés les comportements d'offres de travail et ainsi la détermination des salaires. Il est clair aussi que la distribution des offres de salaires se modifiera durant le cycle économique et influencera les stratégies de recherche des employeurs²² et des travailleurs. Ce travail reste à faire. Il doit commencer par l'étude des stratégies des entreprises. Car une des difficultés logiques de la théorie de la prospection tient à la volonté continuelle pour tous les employeurs d'engager des travailleurs à toutes les phases du cycle économique. En d'autres mots, la décision du prospecteur se fait comme si l'emploi et le salaire offerts pouvaient durer indéfiniment. Le modèle de prospection n'a pas de place pour les mises à pied²³ temporaires de la part des employeurs et n'admet pas que les employeurs puissent ne pas engager des travailleurs. La possibilité d'un rationnement des emplois concerne le chômage involontaire.

On peut, bien sûr, analyser les conséquences de l'existence et des paramètres d'un programme d'assurance-chômage à l'aide de la théorie de la prospection. Elle permettra de dégager certaines implications spécifiques²⁴ sur la durée attendue du chômage, et

19. On peut attribuer au loisir un rendement analogue au salaire. La prospection entraîne des coûts et peut impliquer une perte de loisir.

20. Pissarides (1976) présente un tel modèle.

21. Les comportements de prospection du marché du travail avec et sans emploi, d'abandon d'un emploi et de départ de la main-d'oeuvre.

22. La prospection de nouveaux employés pour remplir les postes vacants, la politique de congédiement et de mises à pied.

23. Une mise à pied en principe est temporaire et ne se confond pas avec un congédiement.

24. Et lorsqu'on les dégage, ces implications sont souvent doublées de corollaires : les travailleurs qui reçoivent de l'assurance-chômage auront des seuils de salaires acceptables plus élevés que ceux qui n'en reçoivent pas ; la durée attendue du chômage frictionnel sera plus longue mais également les salaires après la prospection plus élevés (Ehrenberg et Oaxaca, 1976). L'augmentation des rendements attendus d'un emploi (les bénéfices d'assurance-chômage) peut s'avérer supérieure à la valeur des activités extérieures au marché du travail et induire des travailleurs à rester sur le marché du travail qu'autrement ils auraient quitté. Elle peut même inciter les travailleurs à accepter plus rapidement un emploi. Ces corollaires rendent ambiguës les prédictions de la théorie et devraient être également testés.

d'occupation d'un emploi, les reliant également avec les caractéristiques de certains travailleurs.

Cependant, les prédictions de ces modèles encore une fois valent pour les individus, ayant des comportements volontaires sans égard pour le fonctionnement et la régulation globale des marchés du travail.

B. *Le modèle néo-classique de l'allocation du temps*

Le choix travail-loisir-investissement

Le modèle néo-classique de l'allocation du temps entre diverses activités permet de montrer que l'assurance-chômage modifie la courbe de possibilité loisir-revenu et entraîne une diminution de l'offre de travail. L'assurance-chômage en devenant une source de soutien du revenu rend le chômage moins coûteux en termes de coût d'opportunité. L'option travail-loisir dans ce contexte permet de montrer qu'il peut être avantageux pour un travailleur de choisir son cycle travail- « loisir subventionné. » L'application du modèle type travail-loisir aux programmes de sécurité du revenu si elle admet une augmentation du chômage, nous amènerait aussi à prédire une surexploitation de ces systèmes, ce que l'on n'observe pas. D'une part, cette approche aux effets de l'assurance-chômage n'implique pas nécessairement une réduction du temps de travail : il faut passer par le travail pour que le loisir soit payé, lequel augmente comme tel le revenu total. D'autre part, le modèle n'est utilisé que sur une période. L'allocation du temps entre les activités de travail et les activités hors marché du travail à tout point du temps dépend à la fois du niveau moyen désiré de la vie de travail et de la position de l'individu dans son cycle de vie.

Comme le problème de l'instabilité de l'emploi (ou du chômage) existe chez les travailleurs peu spécialisés, il peut faire partie des composantes de la rémunération. La stabilité est une des conditions de l'offre des employeurs et fait partie des rémunérations différentielles redevables au capital humain. L'effet du capital humain sur le chômage reste incertain²⁵. Seulement, pour les travailleurs peu spécialisés les possibilités de salaires élevés sont faibles, de sorte que le coût d'opportunité du chômage s'en trouve diminué. Par contre, ces travailleurs, étant donné leur faible potentiel de revenu sur les marchés du travail, devront faire face à des

25. A. Blinder et Y. Weiss (1976) montre que le modèle du capital humain lorsque utilisé pour élucider les comportements face au marché du travail doit et peut tenir compte simultanément les choix travail-loisir-investissement plutôt que le choix travail-loisir ou travail-investissement exclusivement.

contraintes de revenus temporelles plus contraignantes, ne leur permettant pas de longues périodes de chômage. Le modèle néo-classique invoque les revenus autres que ceux dérivés du travail pour expliquer le chômage. Les prestations d'assurance-chômage et le fait d'appartenir à une famille où certains de ses membres travaillent (le cas des femmes mariées et des jeunes) ont pour effet de réduire le fardeau du chômage.

Ces explications font appel à des variables telles que le statut démographique des chômeurs, le niveau d'éducation, et à des différences dans l'environnement des individus, dans leurs salaires, leurs revenus, leurs actifs dus à des choix passés et courants et à des influences endogènes. Il devient alors difficile de singulariser l'effet d'un changement exogène dans l'environnement des individus et des familles — par exemple les modifications à l'assurance-chômage — sur leur comportement.

Les stratégies des entreprises et des employés

Lorsque le travail est perçu comme un facteur de production quasi fixe, l'idée du capital humain telle que développée par Becker (1964) permet d'expliquer pourquoi les travailleurs moins spécialisés risquent de connaître plus de chômage. Les travailleurs plus spécialisés ont un capital humain en partie spécifique à l'entreprise qui les emploie et qu'ils ont acquis à l'intérieur de l'entreprise. Une partie des coûts d'acquisition de ces compétences est supportée par les entreprises. Les coûts d'engagement, de formation et d'évaluation des travailleurs peuvent être très importants. La politique de congédiement dépendra de la contribution de l'entreprise à ces investissements et des coûts de prospection et d'évaluation des employés.

De même la stratégie de démission des employés sera influencée par les coûts de prospection et des investissements en capital humain spécifiques à leurs emplois et à leurs rémunérations (Parsons, 1972). Toutes ces raisons font qu'il est avantageux pour les entreprises et les employés que les travailleurs plus spécialisés ne partent pas les premiers lorsque les conditions économiques exigent des mises à pied, qu'ils occupent même les postes les moins spécialisés. L'explication est partielle. Pour la compléter, on doit montrer que les travailleurs non spécialisés ne peuvent pas concurrencer en termes de salaires le groupe plus spécialisé. On peut faire appel à des rigidités institutionnelles ou de façon plus convaincante, comme Azariadis (1975), dire que les services du travail ne s'échangent pas comme sur les marchés des biens mais qu'ils sont échangés pour un ensemble d'engagements implicites : l'entre-

prise s'engage à employer des travailleurs durant une période de temps et selon des termes entendus d'avance. Ces contrats spécifient un arbitrage entre les salaires et un niveau d'emploi. Dans un contexte d'incertitude de la demande, l'existence d'un régime d'assurance-chômage vient conditionner les arrangements contractuels pris par les employeurs pour assurer une certaine stabilité des emplois. Et cette stabilité sera à l'avantage des travailleurs spécialisés (Azariadis, 1976). À la suite de cette interprétation, on peut se demander dans quelle mesure l'amélioration des programmes publics d'assurance-chômage a réduit la protection contre le chômage fourni (implicitement) par les employeurs. Puisque les bénéfices de l'A.C. viennent modifier le salaire de travailleurs s'ils sont mis à pied et influencer aussi l'arbitrage pour l'entreprise entre ses offres de salaire et ses mises à pied.

Feldstein (1975) fut peut-être le premier à reconnaître l'importance de la stratégie des mises à pied temporaires pour l'entreprise en concurrence parfaite et ses implications sur le marché du travail. Dans la théorie de la prospection d'emploi, il n'y a que des mises à pied permanentes. Alors qu'on constate pour les années 1966-69 aux États-Unis que pour 30 mises à pied par 100 travailleurs, 6 travailleurs seulement changent d'emploi. Les données présentées par Feldstein (1975) prétendent que dans le secteur manufacturier, 75% des employés mis à pied sont réengagés par leur ancien employeur. Cette question semble de toute évidence offrir des évidences empiriques importantes concernant le fonctionnement du marché du travail. L'existence de coûts d'ajustement pour l'entreprise et pour les travailleurs (en termes des coûts des mises à pied temporaires et permanentes, pour ces derniers) influencent l'emploi, les heures de travail, les salaires et la mobilité. Les bénéfices de l'A.C. deviennent alors une variable importante dans la détermination des comportements des entreprises et des travailleurs. Les aspects théoriques de cette question ont été étudiés principalement par Baily (1976, 1977) Feldstein (1976)²⁶ et Azariadis (1975).

C. *La segmentation des marchés*

Ces théories, bien que diverses et surtout descriptives, attribuent le problème de l'instabilité de l'emploi aux caractéristiques

26. Nous avons certaines réticences devant l'approche de Feldstein où l'entreprise décide des mises à pied à partir du critère de maximisation de l'utilité d'un travailleur représentatif. Ce ne peut être qu'une entreprise autogérée adaptant la production à la demande. Autrement il faut imposer comme le fait Feldstein une forme paternaliste au critère de décision de l'entreprise. Ceci est évidemment contestable et on peut proposer un autre cadre d'analyse.

structurelles des emplois. Elles justifient des interventions sur les marchés dans le sens de la création d'emplois publics, de subventions aux salaires, de politiques macroéconomiques expansionnistes plutôt que de la formation de la main-d'oeuvre, d'éducation ou d'aide à la prospection d'emploi.

Elle peut être exposée à peu près comme suit²⁷ : le marché du travail se divise en deux secteurs, le premier interne aux entreprises, où l'on retrouve les meilleurs emplois en termes de salaires, de conditions d'emplois, de promotions est dominé par les grandes entreprises qui exercent un contrôle solide sur les prix et la production. L'autre secteur recouvre les marchés externes, où les entreprises sont fortement concurrentielles, les salaires bas, les conditions de travail moins attrayantes, la sécurité d'emploi minime, les travailleurs peu spécialisés. Les partisans de ces théories s'appuient sur les éléments suivants : la demande et la technologie déterminent le nombre et l'allocation des emplois ; les compétences générales des travailleurs (leur capital humain) ne déterminent pas les salaires, ni le nombre et la spécificité des emplois ; la formation sur le tas et l'acquisition de compétences spécifiques aux entreprises sont des variables très importantes de même que les démissions, les licenciements et les politiques d'engagement ; l'éducation n'est qu'un moyen pour une classe privilégiée d'émettre les bons signaux aux employeurs et d'obtenir les bons emplois ; ces derniers filtrent les employés potentiels pour détecter leur malléabilité de sorte qu'il se forme des queues devant les bons emplois, les salaires étant fixes. Les queues constituent la vraie offre de travail et leur longueur varie avec les déplacements de la demande agrégée.

Le tableau que trace ces théories reprend plusieurs éléments des explications précédentes et les présente dans un enchaînement différent. Le fait que les entreprises fréquemment ou généralement n'engagent pas de travailleurs aux salaires existants indique bien que les emplois sont généralement rationnés aux salaires monétaires existants. Cette proposition est centrale pour l'explication du fonctionnement des marchés du travail, et particulièrement du chômage involontaire, du phénomène des mises à pied, des rigidités de salaires et des termes d'échange du travail autres que monétaires. La concurrence n'est pas le processus bien ordonné des schémas walrasiens mais un processus non coordonné. Alors les prix ne peuvent pas réaliser l'ensemble des ajustements correspondants en l'absence d'un commissaire-priseur qui équilibre les marchés. Les agents individuels recevront donc des signaux

27. Voir Cain (1976) pour une présentation et une appréciation critique de ces théories.

quantitatifs de rationnement et outre les mouvements « correcteurs » de prix, en réponse à ces déséquilibres se développeront des mouvements cumulatifs en quantité de type multiplicateur-accelérateur, particulièrement sensibles au niveau des composantes de la demande agrégée. En bref, la régulation de nos économies n'est pas de type concurrentiel utilisant essentiellement des signaux-prix mais de type monopole où les signaux-quantités²⁸ prédominent²⁹. De sorte que des réallocations correctes de facteurs se réaliseront entre les secteurs (ou les marchés) à la suite des déplacements sectoriels de demande. Mais si il y a des déficiences globales de la demande effective, le sous-emploi involontaire des facteurs caractérisera tous les facteurs. Les interventions de l'État sur la demande globale deviennent un élément fondamental de la procédure sociale de régulation de celle-ci. Le problème qui se pose toutefois est celui de la régulation efficace de la demande globale. L'État devra diagnostiquer la cause exacte du chômage et ses interventions seront stabilisatrices dans la mesure où le chômage est de type keynésien³⁰. Autrement, il pourra valider des processus tel un conflit sur le partage des revenus qui n'a rien à voir avec le chômage keynésien, et qui est déstabilisant.

III — LA THÉORIE DU CHÔMAGE RECONSIDÉRÉE ET L'IMPACT DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Une des causes de l'existence et de la persistance du chômage est la rigidité des prix. Pour Keynes, la résistance à la baisse du salaire nominale résulte de l'organisation sociale ; pour Marx, elle résulterait de l'opposition de la force du travail à la force de ceux qui détiennent le capital. Cependant, il y a d'autres facteurs inhérents au fonctionnement de l'économie qui donnent lieu, en tout ou en partie, à la rigidité des salaires. Une approche basée sur l'équilibre prévalant dans des conditions de rationnement est nécessairement à la base de la construction d'une théorie du chômage.

A. *La rigidité des salaires et le chômage*

En ne postulant pas une coordination globale et centralisée (le commissaire-priseur de Walras) de tous les agents d'une économie, les prix ne sont plus les seules informations déterminant les

28. C'est-à-dire sous-emploi involontaire des facteurs ou au contraire queues et files d'attente.

29. Benassy, par exemple, (1976a), (1976b).

30. Nous le définissons précisément à la section suivante.

comportements. La cohérence d'une économie décentralisée sera assurée que partiellement par les prix, les signaux quantitatifs prendront en charge le reste de la régulation. Le marché du travail se caractérise par la formation de signaux quantitatifs qu'on peut associer presque toujours à un déséquilibre sur les marchés. Mais pourquoi les salaires sont-ils rigides ? Ou d'une autre façon pourquoi les marchés du travail ont-ils une certaine autonomie et peuvent-ils évoluer de façon indépendante ? Une explication plausible est formulée dans les « modèles de contrat », le contrat pouvant être explicite ou implicite. La notion du capital humain spécifique est une explication de la rigidité des salaires lorsqu'on l'utilise dans la théorie de l'échange idiosyncratique. Le travailleur expérimenté produit plus que celui sans expérience et en régime concurrentiel, il démissionne de l'entreprise si le salaire courant (salaire acceptable pour le même emploi) qu'il reçoit est inférieur au salaire payé à un travailleur sans expérience. Le salaire varie donc dans une zone délimitée par la productivité marginale et le salaire acceptable. Afin d'éviter des négociations coûteuses, il est entendu implicitement ou explicitement que le salaire augmente continuellement au fur et à mesure que l'expérience s'accumule, d'où la rigidité à la baisse du salaire. Notons que cette explication ne tient pas pour l'économie toute entière. Il existe plusieurs secteurs et occupations comme la construction, le commerce, les professionnels... etc, qui échappent à cette explication.

Le contrat implicite peut également résulter de l'incertitude. La mobilité des travailleurs impose des coûts d'ajustement à l'entreprise. Cependant à cause de la diversité et de la grandeur des actifs qu'elle possède comparativement à la richesse réduite de chaque travailleur, elle a une attitude plus ouverte vis-à-vis du risque que celle des travailleurs, qui eux préfèrent une certaine sécurité. L'existence de coûts à la mobilité rend le marché du travail imparfait et permet à l'entreprise de ne plus considérer les salaires comme une donnée exogène, mais d'établir une politique de fixation des salaires et de l'emploi. La différence d'attitude entre l'entreprise supposée neutre vis-à-vis du risque et des travailleurs manifestant une aversion vis-à-vis du risque suggère qu'il y a un coût d'opportunité. En adoptant une stratégie qui réduit le risque auquel fait face le travailleur, l'entreprise réduit en même temps les coûts d'ajustement (dus à la mobilité) et s'assure d'avoir un attrait sur le marché du travail. L'entreprise offre alors un bien lié, à savoir un emploi et une forme d'assurance à l'égard de la fluctuation de revenu.

La réduction de l'incertitude à laquelle fait face ce travailleur selon Baily (1976) a un effet asymétrique sur la politique de salaire

et d'emploi. En maximisant la valeur présente du profit attendu, l'entreprise établit une politique de salaire rigide et une politique d'emploi variable. Le travailleur faisant face à la possibilité des fluctuations dans l'emploi demande un salaire plus élevé afin de compenser le risque d'être mis à pied. L'entreprise a cependant la possibilité de s'adapter aux variations de la demande de son produit laquelle détermine sa politique d'emploi, et ainsi d'épargner des paiements de salaires en cas de récession. À la condition qu'il existe un revenu redevable au travailleur quand il est mis à pied, ou dans notre contexte, une prestation de chômage, cette épargne est plus considérable que la dépense additionnelle occasionnée par le paiement d'un salaire plus élevé, ce qui rend viable la politique de salaire rigide et d'emploi variable. L'assurance-chômage contribue alors à la rigidité du salaire qui, à court terme, ne s'ajustera pas pour équilibrer le marché du travail. Il est cependant hâtif de conclure que l'A.C. a quelque lien que ce soit avec le chômage lui-même. Dans ce qui suit, nous allons étudier l'impact de l'A.C. sur le chômage dans le contexte du déséquilibre. Nous allons discuter à l'aide de graphiques quelques propositions simples qui ont été plus rigoureusement établies dans un autre travail (Hung 1978).

B. Le chômage keynésien et l'assurance-chômage

Dans la section I, nous avons analysé l'impact de l'A.C. dans le paradigme keynésien où le chômage est défini comme l'excédent de plein emploi sur le volume de l'emploi existant. Comme cette définition ne va pas sans les difficultés déjà mentionnées, nous adoptons une autre définition empruntée de Malinvaud (1976). Le chômage keynésien est l'offre excédentaire de travail à un salaire qui donne lieu également à une offre excédentaire sur le marché des biens de consommation.

Pour préciser les transactions qui auront lieu à cette situation de déséquilibre on peut adopter le schéma de rationnement suivant. Les transactions effectives seront égales au minimum des quantités d'offre et de demande ; c'est le « côté court » du marché qui est déterminant. Avec le salaire fixé à \bar{w} (différent du salaire d'équilibre), la production est déterminée par :

$$\begin{aligned} Y &= \text{Min}[X(\bar{w}, \tau, u) + G, Y(\bar{w})] \\ &= X(\bar{w}, \tau, u) + G \end{aligned} \quad (13)$$

c'est-à-dire par la demande globale effective. L'offre de biens effective sera égale à la demande effective:

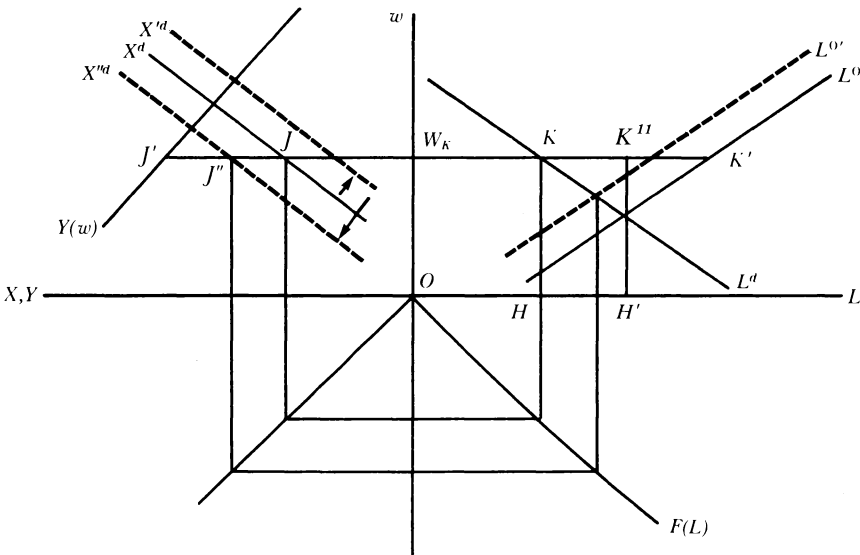
$$Z_x = N(1 - u) x(\bar{w}, \tau) + N u \tau + G - Y = 0 \quad (14)$$

La demande effective de travail découlera de la production retenue, soit $F^{-1}(Y)$. Et l'équation de transaction sur le marché du travail donnée par :

$$Z = F^{-1}(Y) - N(1 - u) l(\bar{w}, \tau) = 0 \tag{15}$$

Les équations (14) et (15) déterminent le taux de chômage keynésien et la production (variables endogènes) compte tenu de $G, w,$ et τ .

FIGURE 4



Sur la figure 4, les offres excédentaires sont $J'J''$ et $K'K''$. La cotisation a pour effet de déplacer l'offre de travail de L^0 à $L^{0'}$ et, d'autre part, la demande de biens à X'^d . La prestation a, par contre, pour effet de déplacer la demande de biens dans le sens contraire³¹. Le niveau final de la demande est très important en ce sens que c'est elle qui détermine le niveau d'output. En supposant que le budget de l'A.C. peut subir un déficit (surplus) absorbé par la composante autonome G , on peut dire que le niveau final de la demande est supérieur au niveau antérieur à cause de l'effet du multiplicateur entraîné par les prestations d'A.C. qui remédie à l'insuffisance de la demande. Dans le graphique, la demande s'établit à J'' , qui donne

31. Benassy (1976b) montre qu'un conflit sur le partage des revenus (salaires, profits, rentes, taxes) conduit au chômage durable en l'absence d'une politique de soutien de la demande et du dilemme inflation-chômage si l'État pratique une politique de soutien de la demande.

lieu à une augmentation de l'output et de la demande effective de travail. Ainsi, le chômage est réduit de KK' à HH' tel qu'il apparaît à la figure 4. Nous pouvons énoncer la proposition III:

Proposition III

Les prestations d'A.C. ont pour effet de réduire le chômage involontaire et d'augmenter la production, dans le cas où le déséquilibre donne lieu à une offre excédentaire sur le marché des biens de consommation et sur le marché du travail.

Cette proposition est sujette à une qualification importante concernant les déplacements de la demande de biens et de l'offre de travail. La mesure dans laquelle ces déplacements s'effectuent dépend évidemment des élasticités de la demande de biens et de l'offre de travail par rapport aux cotisations. Il est trivial de montrer, si l'offre de travail est retournée en arrière, qu'une augmentation de la cotisation fera augmenter l'offre de travail, réduire la production et hausser le chômage. Le même effet peut prévaloir dans le cas où l'offre de travail se comporte normalement (i.e. $l_t < 0$) mais si, de plus, la taxation déplace plus la demande de biens que l'offre de travail. Autrement la proposition III est préservée.

Il peut être intéressant d'examiner la situation où le système d'A.C. s'autofinance. Il faut alors modifier les équations (14) et (15) de façon à obtenir l'équilibre budgétaire pour l'A.C. :

$$N \tau l(\bar{w}, \tau) = N u \tau \quad (16)$$

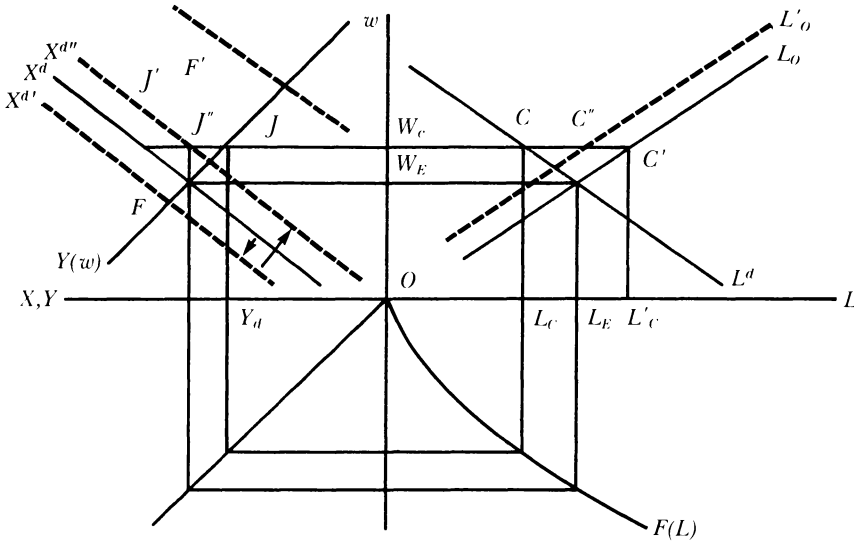
La contrainte (16) rend τ endogène. On peut refaire l'analyse précédente et montrer³² qu'un système d'A.C. à budget équilibré implique des transferts compensatoires sans effet sur la production. Cependant, le chômage keynésien peut diminuer par suite du déplacement de l'offre de travail affectée par la taxation. Encore une fois, si l'offre de travail se retourne, le chômage pourra augmenter.

C. Le chômage classique et l'A.C.

Pour reprendre la classification de Malinvaud (1976), le chômage est classique s'il y a offre excédentaire sur le marché du travail et demande excédentaire sur le marché des biens pour un salaire donné \bar{w} (voir la figure 5).

32. Voir Hung (1978) sur les conditions de stabilité et la statique comparative du système.

FIGURE 5



Dans ce cas la production est donnée par l'offre de biens, soit le point J auquel correspond l'offre de travail OL_c où la rémunération W_c est exactement la productivité marginale du travailleur. À ce salaire W_c , l'offre de travail est OL'_c , ce qui rend le chômage égal à CC' . Cette définition ne se réfère pas au niveau de plein emploi. De plus, le salaire courant est celui qui donne lieu au déséquilibre, ou en d'autres termes au chômage. Selon le schéma de rationnement précédent, l'offre de biens (inférieure à la demande) détermine les quantités vendues :

$$Z_x = N \bar{w} (1-u) \bar{x} \bar{w} + N u \tau + G - F[L(\bar{w})] = 0 \tag{17}$$

où $F[L(\bar{w})]$ est la production effective lorsque le salaire est fixé à \bar{w} . Sur le marché du travail, c'est la demande de travail qui déterminera l'emploi, c'est-à-dire $L = L(\bar{w})$ avec $\bar{w} = F'(L)$. Et l'équation de transactions s'écrit :

$$Zl = L(\bar{w}) - N(1-u) l(\bar{w}, \tau) = 0 \tag{18}$$

Toutefois, la mesure du chômage dépend maintenant de la courbe d'offre de travail, en particulier de son élasticité.

L'impact de l'A.C. se compose à partir de l'effet de la cotisation et de l'effet de la prestation. La cotisation affecte négativement l'offre de travail et la demande de biens. La courbe d'offre de

travail se déplace de L_0 à L_0' alors le chômage devient CC'' . La demande de biens subit deux effets : un effet positif dû à la prestation et un effet négatif dû à la cotisation. La courbe se déplace de X^d à $X^{d'}$ et ensuite à $X^{d''}$ par exemple. Pourvu que le déplacement total ne soit pas de nature à déplacer l'intersection de la demande et de l'offre au-delà du point J , (comme au point F' où la situation est renversée sur le marché des biens et qu'il existe maintenant une offre excédentaire) on s'aperçoit que la production, dictée par la condition de l'offre, reste toujours OY_a . Il est alors possible d'énoncer la proposition IV quand la courbe d'offre de travail est croissante par rapport au salaire.

Proposition IV

La prestation d'A.C. fait accroître la demande, sans effet sur le chômage ; la cotisation diminue la demande ainsi que le chômage. Toutefois, la production reste inchangée, quel que soit l'impact final sur la demande de biens qui préserve la structure de déséquilibre dans laquelle la demande de biens et l'offre de travail sont excédentaires.

IV — PORTÉE EMPIRIQUE

Les sections précédentes ont présenté les visions des diverses contributions à l'étude du chômage. Nous avons établi quelques résultats préliminaires touchant l'impact de l'A.C. sur l'emploi et la production.

Dans ce paragraphe, nous insistons sur le besoin de replacer l'A.C. et toute la sécurité du revenu dans le contexte du fonctionnement réel d'une économie décentralisée. Puisqu'à l'examen de la littérature empirique canadienne, nous constatons :

1. que la majorité des travaux sont à caractère macroéconomique, i.e. estimant l'effet total direct de l'A.C. sur le chômage mesuré ;
2. que ces derniers ne distinguent pas le chômage involontaire (keynésien, classique) du chômage frictionnel-institutionnel, de sorte qu'il n'est pas clair comment il faut interpréter les résultats mesurés par le chômage mesuré ;
3. qu'ils s'appuient sur la théorie microéconomique des choix travail-loisir, sans jamais estimer les relations propres à ce modèle (en particulier, les comportements d'offre de travail) ;
4. que dans la mesure où elles donnent une image complète du marché du travail (les comportements d'offre et de demande de travail), ils supposent que ce dernier est en équilibre ;

5. que les études microéconomiques, plus solides analytiquement, postulent également un monde walrasien où l'A.C. influence le chômage frictionnel-institutionnel et/ou le niveau de plein emploi.

En résumé, les estimations empiriques considérées strictement pour elles-mêmes³⁴, disent que les effets de l'A.C. sont énormes et que la réforme du programme a modifié de façon importante les comportements des individus. Quelle confiance peut-on avoir du portrait que tracent ces études du fonctionnement du marché du travail ? À notre avis la vraie question est celle-là. Ces études portent sur une période où le chômage constaté statistiquement apparaît comme faible par rapport aux taux actuels. En période de baisse marquée de la demande agrégée quel serait l'effet de l'assurance-chômage sur le chômage ? Les travailleurs seraient moins enclins à refuser des emplois. Si les postes vacants n'augmentent pas, la seule façon pour les travailleurs de trouver un emploi serait de concurrencer les autres travailleurs. On observerait que la durée du chômage se modifierait avec les postes vacants et la probabilité de trouver un emploi. À ce moment, l'effet négatif de l'assurance-chômage sur la durée du chômage dépend du fonctionnement de toute l'économie et spécialement de la demande agrégée effective de travail. Dans les économies que nous connaissons existent des situations de déséquilibre qui demandent à être caractérisées si l'on veut étudier l'impact de l'A.C. sur l'emploi et le chômage. Ces caractérisations, de même que les informations sur les élasticités des offres de travail et la production relative aux cotisations de l'A.C.³⁵, interviennent de façon significative dans les propositions qualificatives mentionnées dans le texte³⁶.

Dans cette perspective, notre travail visait à tenir compte du marché du travail et de celui des biens et services dans un contexte

34. Elles estiment des spécifications particulières de la relation suivante : $U = F(b/W, X)$ où U est soit le taux soit le niveau de chômage ; B/W est le rapport prestations hebdomadaires moyennes — salaires hebdomadaires moyens des travailleurs couverts par le programme, X un vecteur de variables pertinentes à l'explication du chômage, qui peuvent comprendre des éléments de la demande globale (ex.PNB) ou de l'offre (ex.taux d'activité) et certains indicateurs concernant le fonctionnement du programme (ex.les disqualifiés). Voir Grubel et al. (1975a,b.), Green et Cousineau (1976,a,b.), Maki (1975).

35. Car il faut souligner les grandes différences entre les résultats des études microéconomiques qui s'intéressent aux élasticités des activités des individus par rapport aux conditions de travail, l'état de la question est en perpétuel mouvement.

36. Il est pour le moins étonnant que personne au Canada ne se soit intéressé au financement du régime et à l'incidence des cotisations sur le fonctionnement de l'économie. L'assurance-chômage est une assurance-sociale, mais on ne l'a pas encore étudié de ce point de vue.

de déséquilibre et à dégager l'impact de l'A.C. sur la production totale, l'emploi et le chômage. Son prolongement comprend la construction d'un modèle économétrique du déséquilibre dans une économie keynésienne³⁷, si l'économie canadienne se caractérise ainsi³⁸.

N. M. HUNG
Université Laval

et

P. LEFEBVRE
Université du Québec à Montréal

BIBLIOGRAPHIE

- AZARIADIS, C., « Implicit Contracts and Underemployment Equilibria », *J. of Polit. Econ.*, 83, décembre 1975.
- AZARIADIS, C., « On the Incidence of Unemployment », *R. E. Stud.*, 43, octobre 1976.
- BAILEY, M. N., « On the Theory of Layoffs and Unemployment », février 1976, à paraître dans *Econometrica*.
- BAILEY, M. N., « Unemployment Insurance as Insurance for Workers », *Indus. and Labor Rel. R.*, 30, juillet 1977.
- BARRO, R. J. et GROSSMAN, H. IL, « A General Disequilibrium Model of Income and Employment », *A.E.R.*, 61, mars 1971.
- BRONSARD, C. et SALVAS-BRONSARD, L., « Sur l'estimation d'un système complet de demande sous rationnement quantitatif », Université de Montréal, 1978.
- BENASSY, J. P., « Théorie du déséquilibre et fondements microéconomiques de la macroéconomie », *R.E.*, 5 septembre 1976a.
- BENASSY, J. P., « Neokeynesian Disequilibrium Theory in a Monetary Economy », *R.E. Stud.*, octobre 1975.
- BENASSY, J. P., « Regulation of the Wage-Profits Conflict and the Unemployment-Inflation Dilemma in a Dynamic Disequilibrium Model », *E. Appliquée*, 3, 1976b.

37. Les modèles économétriques de déséquilibres voir par exemple Laffont et Monfort (1976) et Rosen et Quandt (1977), Bronsard et Salvas-Bronsard (1978).

38. Il n'est pas évident que la seule source du chômage canadienne soit de type keynésienne. La littérature canadienne portant sur le chômage régional parle abondamment de rigidités et de mauvais ajustements sur les marchés du travail. De sorte qu'on ne doit pas écarter à priori le chômage classique comme caractérisation de certaines régions économiques du Canada.

- CAIN, G., « The Challenge of Segmented Labor Market Theories to Orthodox Theory : A Survey », *J.E.L.*, 14 décembre 1976.
- DREZE, J. H., « Existence of an Exchange Equilibrium under Price Rigidities », *I.E.R.*, 2, 1975.
- FELDSTEIN, M., « The Importance of Temporary Layoffs », *B.P.E.A.*, 3, 1975.
- FELDSTEIN, M., « Temporary Layoffs in the Theory of Unemployment », *J.P.E.*, 84, octobre 1976.
- FORTIN, B., « Unemployment Insurance : Working with People Who Want to Work », Université Laval, 1978.
- FORTIN, P., « Modèles d'offre de travail et prestations de sécurité sociale, juillet 1976, Université Laval.
- GREEN, C. et COUSINEAU, J. M., *Unemployment in Canada — The Impact of Unemployment Insurance*, Conseil Économique du Canada, 1976a.
- GREEN, C. et COUSINEAU, J. M., « Causes of High Unemployment in Canada : 1970-75 », texte présenté au Congrès annuel de l'Association canadienne d'économie, mai 1976b.
- GRONAU, R., « Information and Frictional Unemployment », *A.E.R.*, 61, juin 1971.
- GRUBEL, H. G. ; MAKI, D. ; et SAX, S., « Real and Insurance-Induced Unemployment in Canada : A Reply », *Idem*, vol. VIII, no. 4, novembre 1975.
- HICKS, J. R., *Valeur et capital*, 1932, Dunod.
- HUNG, N. M., « L'impact du système de sécurité sociale sur l'emploi et la production », département de science économique, Université Laval, juin 1978.
- KALISKI, S. F., « Unemployment and Unemployment Insurance : Testing Some Corollaries », *R.C.E.*, 9 novembre 1976a.
- KALISKI, S. F., « Real and Insurance-Induced Unemployment in Canada : A Comment », *R.C.E.*, 8, novembre 1975.
- KALISKI, S. F., « People, Jobs, and the 'New Unemployment' », *Analyse de Politiques*, 2, été 1976.
- LAFFONT, J. J. et MONFORT, A., « Économétrie des modèles d'équilibre avec rationnement », *Annales de l'INSEE*, 1976.
- LIPPMAN, S. A. et MCCALL, J. J., « The Economics of Job Search : A Survey », *Economy Inquiry*, 14, juin et septembre 1976.
- MAKI, D., « Regional Differences in Insurance-Induced in Canada », *R.C.E.*, septembre 1975.
- MALINVAUD, E., *The Theory of Unemployment Reconsidered*, Yrjö-Jahnsson Lectures, Basil Blackwell, Oxford, 1976.
- MATTILA, P., « Job Quitting and Frictional Unemployment », *A.E.R.*, 64, mars 1974.
- MORTENSEN, D. T., « Job Search, The Duration of Unemployment and the Phillips Curve », *A.E.R.*, décembre 1970.

- PARSONS, D., « Specific Human Capital : An Application to Quit Rates and Layoffs Rates », *J.P.E.*, 82, novembre-décembre 1972.
- PARSONS, D., « Quit Rates Overtime : A Search and Information Approach », *A.E.R.*, 63, juin 1973.
- PHELPS, E. S., « Money-Wage Dynamics and Labor Market Equilibrium », *J.P.E.*, 76, août 1968.
- PHELPS, E. et al., *Microeconomic Foundations of Employment and Inflation Theory*, W. R. Norton, New York, 1970.
- PISSARIDES, C., « Job Search and Participation », *Economica*, février 1976.
- ROSEN, H. et R. E. QUANDT, « Estimation of a Disequilibrium Aggregate Labor Supply », Research Memo#208, Princeton University, 1977.
- SWAN, N. ; MACRAE, P. ; STEINBERG, C., *L'incidence des programmes de soutien du revenu sur l'offre de travail et la demande globale dans les Maritimes*, Conseil Économique du Canada, Ottawa, 1976.
- SIEDULE, T. ; SKOULAS, N., et NEWTON, K., *The Impact of Economy-Wide Changes on the Labour Force*, Conseil Économique du Canada, Ottawa, 1976.